

Comité Hygiène, Sécurité et Conditions de vie au Travail du 6 octobre 2016

Bilan annuel 2015 sur la santé, la sécurité et les conditions de travail

Comme les années précédentes, le bilan présenté est une vision statistique de l'activité réalisée.

Nos demandes de précisions formulées l'an dernier ne sont toujours pas prises en compte (répartition par ESI, détail des chiffres fournis).

Toujours la même incompréhension sur les chiffres en ce qui concerne la formation à l'initiative du CHSCT (habilitation électrique, guides et serre-files)

Pour exemple :

- 1) formation guides et serre-files : - nombre de sessions de formation à l'initiative du CHSCT = 0
- durée de chaque session en jours : 2,5

Chacun sait que cette formation dure ½ journée.

- 2) formation Habilitation électrique : nbre de sessions = 0, alors que 3120 € sont pourtant dépensés dans le budget 2015.

A nos questions, le responsable du budget répond que la structure du document est donné par le secrétariat général. C'est un document standard et difficile à remplir.

Le recensement des secouristes, des guide-fils, serre-fils et manipulateurs d'extincteurs est en cours.

Il est à noter que les demandes d'aménagements de postes (28) proposées par le médecin de prévention ont toutes été acceptées par l'administration.

Nous vous laissons juge de la qualité des informations fournies dans le cadre du bilan annuel sur la santé, sécurité et les conditions de travail !!!

Ce document est pourtant utilisé pour rédiger le rapport annuel présenté au CHSCT ministériel.

Rapport annuel 2015 du médecin de prévention

La médecin de prévention souligne l'absence de médecin dans plusieurs départements (78, 50, 61). Elle précise qu'elle assure les urgences pour le département 78.

Un médecin de prévention collaborateur est recruté pour le 78. Actuellement en formation, il sera opérationnel dans 4 ans. Alors patience !!!

Après cette bonne nouvelle, la mauvaise : le médecin du Calvados a pris sa retraite et n'a pas de remplaçant pour l'instant.

Ce rapport annuel est établi par le médecin de prévention collaborateur, à partir des effectifs fournis par la DISI et des éléments remontés par les médecins des autres départements.

Vos représentants Solidaires Finances Publiques au CHSCT :

<u>Titulaires :</u>		<u>Suppléants :</u>	
Martine ROELAS	ESI Orléans		
Carole BAILLY	ESI Orléans	Frédéric PHILIPPE	ESI Versailles St Cloud
Marie-France FORNAY	ESI Versailles Chantiers	Vincent Gautier	ESI Versailles St Cloud

Nous avons relevé quelques anomalies dans les effectifs fournis par l'administration. Pour exemple :

- 69 agents pour le 54 rue des Chantiers (ESI et DISI). Au CTL de 2015, l'administration nous a pourtant communiqué les effectifs de chaque établissement, pour le 54 rue des Chantiers, 70 agents à l'ESI et 19 agents à la DISI siège, soit 89 agents sur ce site.
- Aucun agent recensé pour les CID 50 et 61.
- 2 agents recensés à l'antenne budget d'Orléans pourtant fermée depuis fin 2013 !!!

La qualité n'est pas au rendez-vous.

Seuls 192 agents ont bénéficié d'une visite médicale en 2015.

L'administration a encore beaucoup de progrès à faire dans le cadre de la médecine de prévention !!!

Nous rappelons que les visites médicales annuelles tant que quinquennales sont une obligation pour l'employeur. La DGFIP est loin d'être exemplaire sur ce sujet.

Fiches de risques professionnels

Le constat est toujours le même, il manque de médecins de prévention dans certains départements et l'administration ne peut remplir sa mission médecine de prévention.

Moins de la moitié des agents CID/SIL, d'atelier de scannage, personnel technique d'entretien ont bénéficié d'une visite médicale, pourtant obligatoire chaque année.

Concernant les dispositifs et les actions de prévention individuelle réalisés, nos remarques des années précédentes sont toujours dans l'attente d'une suite favorable.

A savoir, à la place d'une croix dans la colonne « réalisé », nous attendons l'effectif qui a réellement bénéficié de cette mesure de prévention.

Exemple :

- Personnel technique, d'entretien, de manutention : 7 agents
- Préconisation formation gestes et postures : Réalisé = X
Combien d'agents ont réellement suivi la formation gestes et postures ?

En réponse à notre demande sur la prise en charge des agents ex CMID/CMI/SAU/EID et CID/SIL en ce qui concerne l'amiante, le médecin précise qu'effectuer un scanner régulièrement peut être tout aussi dangereux que l'amiante en ce qui concerne le cancer des poumons.

En cas de déclaration de la maladie, la prise en charge est reconnue en cas d'exposition à l'amiante.

Les agents concernés peuvent être mis en relation avec le service de pathologie professionnelle présent dans les hôpitaux.

Afin de s'améliorer, l'administration propose un groupe de travail avec les acteurs de la prévention pour analyser la réalisation des préventions.

Examen des compte-rendus d'évacuation, des registres SST et accidents de service

Examen des compte-rendus d'évacuation

Nous sommes toujours en état d'urgence. Nous ne pouvons pas nous regrouper à l'extérieur des bâtiments. Il est préconisé de faire quand même des exercices d'évacuation, en limitant l'exercice.

Vos représentants Solidaires Finances Publiques au CHSCT :

<u>Titulaires :</u>		<u>Suppléants :</u>	
Martine ROELAS	ESI Orléans		
Carole BAILLY	ESI Orléans	Frédéric PHILIPPE	ESI Versailles St Cloud
Marie-France FORNAY	ESI Versailles Chantiers	Vincent Gautier	ESI Versailles St Cloud

L'exercice est certes incomplet, mais il permet de vérifier que l'alarme fonctionne et que chaque agent connaît le parcours à emprunter.

Examen des registres « Santé, Sécurité au Travail »

Les registres, pourtant normalisés, ne sont pas tous identifiables.

Les assistantes de prévention devront ajouter l'identité du site sur chaque page de chaque registre.

Il est constaté une amélioration du ménage à l'ESI d'Orléans, ceci depuis le changement d'horaire de la société.

L'administration envisage de mettre cette solution en œuvre à l'ESI de Rouen Les Mouettes, si le contrat avec la société le permet.

Sur Versailles St Cloud, il est noté que le registre est plus souvent utilisé pour des échanges entre l'adjoint (rue de l'école des postes) et le chef d'ESI (Montcalm).

Pour exemple : la demande de bureau pour la chef d'ESI et son adjoint, sur le site rue de l'école des postes. Ce point peut être étudié lors d'une réunion sans figurer sur le registre !!!

La DDFIP 78 a modifié les horaires de son gardien. Ce dernier commence maintenant à 7h15 (auparavant 7h). Suite à ce décalage d'horaires, tous les agents de l'ESI St Cloud, hébergés dans les locaux rue de l'école des postes, ne peuvent plus débuter leur journée à 7h (comme prévu pour les horaires d'équipes).

Une solution, au détriment de toutes les règles de sécurité a été mise en place par la responsable de l'ESI : les agents bénéficieront chacun d'une clé pour ouvrir le portail !!!

Concernant les fumeurs, les notes de rappel restent sans effet sur plusieurs ESI. Notamment, le non respect des endroits fumeurs. Les agents continuent de fumer sous les fenêtres.

Nous vous rappelons l'importance d'annoter le registre SST, pour chaque anomalie constatée. L'administration a obligation de répondre.

Nous effectuons, à chaque CHSCT, un suivi de toutes les actions promises par notre Directeur.

Accidents de service

3 dont 2 accidents de trajets.

Concernant l'accident de service à Orléans, l'agent a chuté d'un escabeau, le sol était mouillé (ménage en cours par la société).

La prestation de ménage est améliorée à Orléans, mais est-ce au détriment des agents ?

Aménagements de postes : 4

Caen : 1 Orléans : 1 Versailles Chantiers : 2

Budget 2016

Le budget pour 2016 s'élève à 61 127 € .

Il a été entièrement utilisé :

20 295,93 € pour la formation

16 550,71 € pour amélioration et aménagement des postes

19 656,14 € pour améliorations confort thermique

4 444,80 € pour amélioration immobilier & mise en conformité

Reste à consommer 179,42 €

Vos représentants Solidarités Finances Publiques au CHSCT :

<u>Titulaires :</u>		<u>Suppléants :</u>	
Martine ROELAS	ESI Orléans		
Carole BAILLY	ESI Orléans	Frédéric PHILIPPE	ESI Versailles St Cloud
Marie-France FORNAY	ESI Versailles Chantiers	Vincent Gautier	ESI Versailles St Cloud

Chaque agent peut bénéficier d'une (ou plusieurs) formation(s) financée(s) par le CHSCT. Un recensement est effectué en début d'année.

N'hésitez pas à contacter vos représentants Solidaires Finances, si votre demande de stage est refusée par votre responsable.

Relogement de l'ESI de CAEN à Hérouville Saint Clair

Ce relogement a déjà été abordé aux CHSCT et CTL du début d'année (pour information) et au CHSCT de juin (pour avis). Les représentants du personnel **Solidaires Finances** avaient émis un **avis défavorable** au relogement de l'ESI de Caen dans le bâtiment dit « Tsukuba » (voir notre compte-rendu du CHSCT du 10 juin 2016).

Nos interrogations portent sur l'évolution entre le rapport de l'ISST de février et celui de septembre 2016 établi conjointement avec le médecin de prévention (passé de 4 pages à 15 lignes!!!) :

- superficie du bureau 203 - AT

En février, la norme de surface de bureau pour « toute activité basée sur des communications verbales dans un bureau collectif » était d'au moins 15 m2 par agent. Et en septembre, plus de problème, la moitié (7,4 m2) cela suffit !!!

Le responsable de l'ESI explique que ce bureau sera occupé par 4 agents dont un part en retraite prochainement (ne sera-t-il pas remplacé ???). L'AT Trésorerie utilise essentiellement le formuel et n'est plus de ce fait, concernée par l'activité « communication verbale ». De plus, ce sont les agents qui ont réclamé cette configuration de bureau, et qui n'ont pas souhaité enlever la cloison. Pourtant à notre connaissance, le Parcours d'Assistance Rénové (PAR) interdisant les appels téléphoniques ne s'applique pas à l'Assistance Téléphonique Trésorerie !!!

Pour le président, le sujet est identifié. Il y aura toujours la possibilité d'apporter des modifications ultérieurement (avec quels crédits ???).

- bureau du 2ème étage dans l'ancien local archives

En février, ce local « n'est pas en l'état adapté à des espaces de travail tertiaire, du fait principalement de la structure du toit ». En septembre, plus rien dans le rapport !!!

Et pourtant à notre connaissance, il n'y a eu aucuns travaux au niveau du toit ou du plafond !!!

Qu'à cela ne tienne, l'ISST explique qu'il ne s'agit que d'une mauvaise écriture de son rapport. Il faut comprendre dans « structure du toit », l'ensemble du bureau (éclairage....). De qui se moque-t-on ???

- prise en considération des remarques en matière d'incendie entre février et septembre :

Qu'est-ce qui a changé ??? RIEN

Les agents du second étage ne bénéficient d'aucune issue de secours ni de refuge alors qu'ils sont exposés au facteur aggravant de la chaufferie au gaz située au même étage !!!

Il est particulièrement choquant de constater une telle évolution entre ces 2 rapports établis à quelques mois d'intervalle. Nous avons découvert le premier rapport à la veille du précédent CHSCT de juin (voir notre compte-rendu). Suite à notre avis défavorable, la direction avait demandé une nouvelle visite par l'ISST. Et miracle, le nouveau rapport ne signale plus rien, alors que rien n'a été modifié sur les points mentionnés ci-dessus. Il ne figure même plus le rappel des normes de surface par agent. Auraient-elles changé entre-temps ???

Vos représentants Solidaires Finances Publiques au CHSCT :

<u>Titulaires :</u>		<u>Suppléants :</u>	
Martine ROELAS	ESI Orléans		
Carole BAILLY	ESI Orléans	Frédéric PHILIPPE	ESI Versailles St Cloud
Marie-France FORNAY	ESI Versailles Chantiers	Vincent Gautier	ESI Versailles St Cloud

Le responsable de l'ESI, le médecin de prévention et l'ISST travaillent ensemble depuis Février. Le problème principal était l'éclairage. Ce dernier a été pris en compte. Et voilà, tout est pour le mieux dans le meilleur des mondes !!!

Sans doute que l'annonce récente de l'attribution de la Prime de Restructuration de Service à une partie des agents de l'ESI suffira à « acheter » l'approbation des agents !!!

Il est à noter que les agents de la CID (bureau 10) signalent avoir demandé des prises au niveau du plan de travail et non au sol. La demande reçue tardivement ne peut obtenir une suite favorable.

De plus, les travaux sont terminés, et des modifications engendreraient certainement un surcoût. Et alors ???

En conclusion, « le problème est identifié, et pourra être revu par la suite » (sans aucun surcoût, sans doute!!!).

Un nouvel abri à vélo sera installé.

Les travaux de l'intérieur du bâtiment devraient être terminés lundi 10 octobre 2016.

La réception des travaux est envisagée pour fin octobre.

Le déménagement devrait pouvoir s'effectuer dans la deuxième quinzaine de novembre.

En conclusion, l'administration est fort satisfaite de son travail. Concernant la sécurité des agents, l'administration applique strictement la réglementation mais sans plus. Pour le reste, le président répond que l'administration pourra toujours apporter des modifications après l'installation des agents. Nous en doutons fort, les budgets (DGF et CHSCT) ne sont pas à la hausse, loin de là.

Peu importe l'avis des représentants du personnel et des agents !!!

C'est trop facile de prétendre qu'il s'agit du choix des agents alors qu'ils ne connaissent pas toujours la réglementation ou qu'on leur cache les rapports des spécialistes de la « santé et la sécurité au travail » qui alertent sur des points particuliers.

Pour les représentants Solidaires Finances, outre ce qui est exposé ci-dessus, nous maintenons qu'au niveau de l'accessibilité et de l'intégration des personnes handicapées ou à mobilité réduite, l'absence d'ascenseur crée de fait une forme de discrimination excluant ces agents de certaines fonctions au sein de l'ESI.

Regroupement du CSP/SFACT de la DRFIP 45 à l'ESI d'Orléans

Le président rappelle que ce chantier est piloté par la DG qui a déjà retenu le maître d'œuvre.

Il aura en charge la définition détaillée du projet d'installation, la réalisation des appels d'offres relatifs aux travaux, le suivi de la bonne réalisation du chantier par les entreprises et la réception des travaux.

Les responsables de la DISI et de la DRFIP 45 souhaitent rencontrer le maître d'œuvre.

Des groupes de travail seront organisés avec les agents.

Vos représentants Solidaires Finances Publiques au CHSCT :

<u>Titulaires :</u>		<u>Suppléants :</u>	
Martine ROELAS	ESI Orléans		
Carole BAILLY	ESI Orléans	Frédéric PHILIPPE	ESI Versailles St Cloud
Marie-France FORNAY	ESI Versailles Chantiers	Vincent Gautier	ESI Versailles St Cloud

Quant à l'agrandissement du parking, ce point a été identifié mais n'est pas encore analysé.

Nous avons apporté 2 précisions :

- auparavant il y avait beaucoup de places dans l'avenue de Concy, ce n'est plus le cas
- les personnels ne souhaitent plus laisser leurs véhicules à l'extérieur suite à plusieurs dégradations ou accidents.

Visite de sites par le CHSCT

Le président rappelle la réglementation concernant les visites de site, il propose d'établir le calendrier des prochaines visites.

13/10/2016 : Versailles Chantiers de 10h - 12h

09/03/2017 : Versailles St Cloud de 14h - 16h

30/03/2017 : Caen 11h -13h

01/06/2017 : Rouen Jean Moulin 11h-13h

Concernant l'analyse du compte-rendu de la visite de l'ESI de Nanterre effectuée en mai 2016, le président propose de reporter ce point au prochain CHSCT.

Il souhaite dans un premier temps actualiser le suivi des actions préconisées par l'ISST suite à sa visite du 19 mai 2014.

Solidaires Finances réclame depuis plusieurs CHSCT un suivi des actions préconisées par les ISST et les médecins de prévention.

L'ISST a visité l'ESI de Rouen les Mouettes lundi 3 octobre. Son rapport sera en principe présenté au prochain CHSCT.

DUERP – PAP 2016-2017

Cette année la mise à jour du DUERP sera effectuée par les assistantes de prévention.

Il n'y aura pas de recensement par les cadres de proximité.

Les agents pourront signaler toute nouvelle situation à risques.

Toutes les modalités seront communiquées sur l'intranet de la DISI.

Questions diverses

Groupes de travail du CHSCT

L'ISST ayant signalé que certains sujets pourraient être préparés en groupe de travail, le président propose d'identifier les thèmes et de planifier les éventuels groupe de travail.

4 sujets peuvent être préparés en groupes de travail :

- DUERP- PAP, programmé le 17 janvier 2017 en visio à 14h
- fiches de risques professionnels
- budget
- évacuation des personnes à mobilité réduite, programmé en visio le 16 mai 2017 à 14h

Solidaires Finances n'est pas opposé aux groupes de travail, mais a tenu à rappeler que ces derniers ne se substituent pas aux instances. Nous resterons vigilants quant aux participants à ces GT et aux réponses qui seront apportées à nos questions.

Vos représentants Solidaires Finances Publiques au CHSCT :

<u>Titulaires :</u>		<u>Suppléants :</u>	
Martine ROELAS	ESI Orléans		
Carole BAILLY	ESI Orléans	Frédéric PHILIPPE	ESI Versailles St Cloud
Marie-France FORNAY	ESI Versailles Chantiers	Vincent Gautier	ESI Versailles St Cloud

Fusion des ESI

- Rouen

La fusion structurelle est prévue pour 2018.

La fusion immobilière est toujours en attente des crédits. L'opération a été actée par la centrale.

- Versailles

Versailles est actuellement sur 3 sites : Chantiers, Montcalm (en location) et rue de l'école des postes (DDFIP 78).

Une étude capacitaire par SPIB est en cours sur Versailles Chantiers. Cette étude ne préconise en rien l'arrivée des agents de l'ESI Versailles St Cloud à Chantiers.

Parallèlement à ce CHSCT, nos homologues Solidaires Finances de la DDFIP 78 siégeaient en CT et leur directeur leur annonçait le départ prochain des agents (HELIOS) de la rue de l'école des postes pour l'ESI Versailles Chantiers !!!???. Aucune date n'a pour autant été communiquée.

Qui croire ???

Les réorganisations physiques dans le service d'exploitation de l'ESI Versailles Chantiers prévues initialement en septembre sont en attente des échanges avec SPIB.

Trousses de secours

Les trousse de secours sont données aux secouristes du travail, en aucun cas, elles doivent être en libre service. Quid des trousse de secours dans les véhicules de service ??

Une vérification de l'affichage des secouristes du travail sera effectuée par les assistantes de prévention.

Restauration Versailles

M. Robert expose le futur fonctionnement du restaurant administratif de Versailles Chantiers, toujours en liaison froide.

Une nouvelle association, SELFY78, issue de la fusion ARSFY et AGRADY, est née en 2016.

La gestion des restaurants administratifs par SELFY78 permettra d'obtenir une meilleur prestation. Les agents disposeront d'une carte leur permettant l'accès à l'ensemble des restaurants administratifs de Versailles. Ils auront aussi le choix entre 2 formules (1 plat & 1 périphérique, ou entrée – plat – dessert).

Dans son contrat, le prestataire devra assurer le ménage (coin cuisine et salle de restauration).

Un nouveau prestataire est attendu pour début 2017.

Fiche de signalement

Nous nous étonnons de ne pas examiner la fiche de signalement adressée par un agent, le 31 août 2016 à l'assistante de prévention. Heureusement, l'agent nous avait transmis une copie de son message.

Le responsable RH a signalé un concours de circonstances malencontreux. Le 31 août, il n'y avait pas d'assistant de prévention : un en congés et l'autre muté.

Quant à l'agent agressé verbalement, il était en vacances en septembre et n'avait de ce fait pu être reçu par l'administration. Ce que ne prévoit pas la réglementation par ailleurs !!!

L'agent est pourtant rentré de congés depuis le 26 septembre 2016.

De plus, le responsable RH considère que les faits dénoncés par l'agent ne doivent pas faire l'objet d'une fiche de signalement.

Vos représentants Solidaires Finances Publiques au CHSCT :

<u>Titulaires :</u>		<u>Suppléants :</u>	
Martine ROELAS	ESI Orléans		
Carole BAILLY	ESI Orléans	Frédéric PHILIPPE	ESI Versailles St Cloud
Marie-France FORNAY	ESI Versailles Chantiers	Vincent Gautier	ESI Versailles St Cloud

Solidaires Finances rappelle à l'administration le circuit obligatoire d'une fiche de signalement.

Plusieurs manquements à relever quant à la procédure exposée. Ci-dessous, un extrait du texte publié sur Ulysse :

« L'agent, victime d'une agression, d'injures, de menaces (verbales, comportementales), d'agression, de coups, de blessures, d'origines externes (usager) ou internes (collègues) doit le signaler au moyen de la fiche de signalement « Conditions de vie au travail – prévention du risque psychosocial ».

Le document original sera transmis à l'assistant de prévention dont les coordonnées figurent en entête de la fiche.

L'assistant de prévention assurera la transmission aux différents acteurs de l'hygiène et de la sécurité (inspecteur de santé et sécurité au travail [ISST], médecin de prévention, assistant(e) de service social, CHSCT).

Une copie sera transmise au chef de service qui pourra y porter des annotations dans l'espace réservé. Il se chargera ensuite de transmettre une copie au service RH de la direction qui pourra également l'annoter. Dès lors que le chef de service ou la direction porteront des annotations, une nouvelle copie devra être transmise aux différents acteurs de prévention. »

Cette fiche n'a visiblement pas été transmise à tous les intervenants prévus.

Il n'est pas de la compétence unique du responsable RH de juger de l'opportunité d'une fiche de signalement. Celle-ci doit donc être examinée dans les plus brefs délais en CHSCT.

N'oubliez pas de remplir une fiche de signalement si vous pensez être victime d'un collègue ou d'un supérieur hiérarchique. N'hésitez pas à prendre contact avec un représentant de Solidaires Finances.

Utilisation de l'application Gestion Réservations Ressources (GRR) et Frais De Déplacement (FDD) par les CID

A l'ESI de Nanterre, le remboursement des frais de déplacements pour les agents de la CID est conditionné par la double saisie dans FDD et GRR.

Pour Solidaires Finances Publiques, il appartient au responsable de l'équipe d'alimenter le suivi d'activité de son service dans GRR, puis à charge pour lui de rapprocher ces informations afin de valider la demande de l'agent dans FDD.

« L'administration ne peut pas payer des frais de déplacement sans justificatif. »

L'utilisation de l'application GRR par les agents des CID pour suivre l'activité du service n'est donc pas contre-indiquée par la direction actuelle.

La précédente directrice nous avait pourtant affirmé que les remboursements de frais ne devaient pas être conditionnés à l'utilisation de GRR !!!

Vos représentants Solidaires Finances Publiques au CHSCT :

<u>Titulaires :</u>		<u>Suppléants :</u>	
Martine ROELAS	ESI Orléans		
Carole BAILLY	ESI Orléans	Frédéric PHILIPPE	ESI Versailles St Cloud
Marie-France FORNAY	ESI Versailles Chantiers	Vincent Gautier	ESI Versailles St Cloud